



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication

Office fédéral de l'énergie OFEN
Direction

CH-3003 Bern, BFE ; grs

Le Conseil Rhénan
Délégation suisse
Dr Christian von Wartburg, Vice-président
Secrétariat permanent du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
D-77694 Kehl

Ittigen, en septembre 2023

Monsieur von Wartburg,

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) nous a transmis votre courrier, car votre demande relève de la compétence de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). C'est avec plaisir que nous prenons position sur votre résolution « Pour un approvisionnement énergétique durable ».

Nous saluons fortement le fait que le Conseil Rhénan demande l'élaboration d'une stratégie concrète pour le territoire du Rhin Supérieur, qui prenne en compte, entre autres, l'efficacité énergétique au niveau de la production de chaleur, la diversification des sources d'énergie, une utilisation optimisée de l'énergie solaire et le défi du stockage de l'énergie.

Pour atteindre l'objectif zéro net fixé en Suisse, l'OFEN encourage la décarbonisation des secteurs de consommation et le développement des énergies renouvelables. Nous devons accélérer le développement des énergies renouvelables - tant l'énergie hydraulique que l'énergie solaire et éolienne, la biomasse, la géothermie et la chaleur ambiante. Dans le domaine du photovoltaïque, il s'agit en particulier d'installations sur les toits et les façades ainsi que de solutions agrivoltaïques.

Un autre volet important de la stratégie du Conseil fédéral consiste à augmenter l'efficacité énergétique. L'OFEN poursuit ainsi une stratégie en matière de chaleur, qui met notamment l'accent sur la récupération de la chaleur industrielle, et encourage de nombreuses mesures d'économie pour réduire la consommation d'énergie.

Avec la Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, l'offensive solaire que nous avons adoptée et la Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation, nous sommes en bonne voie pour atteindre les objectifs de la Loi sur le climat et

Bundesamt für Energie BFE
Postadresse: CH-3003 Bern
Standort: Pulverstrasse 13, 3063 Ittigen
Tel. +41 58 462 56 11
contact@bfe.admin.ch
<http://www.bfe.admin.ch>

Référence : BFE-053.4-22/17/17

l'innovation et pour assurer une sécurité d'approvisionnement énergétique stable en Suisse. L'extension des réseaux et le stockage de l'énergie constitueront des défis à l'avenir. Dans le cadre de la révision de la Loi sur l'énergie de 2017, le Conseil fédéral a lancé l'élaboration d'une stratégie Réseaux électriques afin de créer les bases permettant d'étendre et de transformer les réseaux en temps opportun et selon les besoins. Différentes technologies permettent de stocker l'énergie, par exemple l'hydrogène, la biomasse, l'air comprimé, les barrages ou le sous-sol. Par conséquent, les technologies de stockage font l'objet d'études dans le cadre de différents programmes de recherche de l'OFEN. Au sujet de l'hydrogène, qui fait actuellement l'objet d'une grande attention publique, il convient de noter que les travaux relatifs à la Stratégie nationale pour l'hydrogène sont en cours avec une publication prévue pour fin 2024.

Ainsi, nous soutenons la démarche du Conseil Rhénan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur von Wartburg, l'expression de mes sentiments distingués.

[signé]

Benoît Revaz
Directeur